Département
du Rhône

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception en préfecture
069-256901133-20230607-2023017_2023017-DE
Reçu le 13/06/2023

Sitom Sud Rhône
Syndicat mixte intercommunal de collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

SIRET : 256 901 133 00031
262, rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS

2023/068

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 2023-017

SEANCE DU 7 juin 2023
Date d'envoi des Convocations : 31 mai 2023
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23
Nombre de membres présents pour le vote : 17
Nombre de membres représentés : 2

L'an Deux mil vingt-trois, le 7 juin, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le trente et un mai, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélemy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs : M. BOISSERIN donne pouvoir à M. GILLET
M. GIORGIO donne pouvoir à M. NOWAK

Secrétaire : Mme ROTHÉA Céline

Etaient présents :
CCVG : Mmes ROTHÉA, MARCILLIERE, Ms GILLET, NOWAK, FRANCO, BESSON
COPAMO : Mmes BLANC, Ms, OUTREBON, BREUZIN, SAVOIE FROMONT
CCPO : Ms MARTINEZ, GAT, JOASSARD, DESCHANEL VARIGNY, COSTE Gérald

Etaient excusés :
CCVG : Ms. BOISSERIN, GIORGIO
COPAMO : MME RIBERON Ms COSTE Marc, BIOT
CCPO : Ms, BOUKADOUR.

Était absent : /

OBJET :

APPEL D'OFFRES 2023-01-02 RELATIF A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES BIODECHETS – LOT 2
DECISION DE LA CAO

Monsieur le Président informe le comité syndical que 2 commissions d'appel d'offres se sont réunies les 30/5/2023 et 07/06/2023 concernant l'appel d'offres relatif à la collecte et au traitement des biodéchets – lot 2

Ce marché est un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles R 2124-2 et R 2161-2 à R2161-5 du code la commande publique, soumis aux règles de passation des procédures formalisées prévues par le même code.

Pour le lot 2 : Le présent accord-cadre à bons de commande est conclu pour un montant minimum de 5 000 € et un montant maximum de 800 000 € HT sur la durée du marché

Le présent marché est un accord cadre à bons de commande conclu pour une durée de **4 ans** à compter du 1er SEPTEMBRE 2023, soit jusqu'au 31 AOUT 2027.

2 offres ont été reçues le 25/5/2023 :

1	**LES ALCHIMISTES offre déposée 3 fois dont une seule complète**
2	**ECOVALIM**

Le résultat de la CAO du 7/6/2023 est présenté en séance du comité syndical.

La CAO du 7/6/2023 a opté pour l'attribution du lot 2 du marché 2023-01 à la société ECOVALIM, offre jugée la mieux disante et pour la PSE « lavage des bornes biodéchets »

Il est demandé aux élus du comité syndical d'entériner la décision de la CAO et d'autoriser le Président à mener les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché et à signer tous les documents afférents.

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, en avoir débattu et délibéré
à l'unanimité des votants

ENTERINE	la décision de la CAO du 7 juin 2023
ENTERINE	L'attribution du lot 2 du marché 2023-01 à la société ECOVALIM, cette offre a été jugée la mieux disante
AUTORISE	le Président à mener les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président,

René MARTINEZ

Parc d'Activité de Sacuny - 262, rue B. Thimonnier - 69530 BRIGNAIS
sitom Sud Rhône
Tél. 04 72 31 90 88

La Secrétaire de séance

Céline ROTHÈA

Le Président,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le : .....Publié le : .....